

**Tableau : Récapitulatif des énoncés, des réponses des commentaires et des recommandations de l'UMQ**

Énoncé de la recommandation	Réponses HQD	Commentaires de l'UMQ	Recommandation
<b>1. Étape : Planification</b>			
<p>1.1 Sensibiliser les élus et les administrateurs des municipalités et des Régies inter municipales par le biais notamment des associations de municipalités aux avantages de l'efficacité énergétique dans un contexte de saine gestion et de développement durable.</p>	<p>Tel que prévu dans ses activités de communication pour 2005 (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1), le Distributeur poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des élus, administrateurs et gestionnaires en collaboration avec</p>	<p>Les résultats et les indicateurs présentés dans le document «Suivi et évaluation du Plan global en efficacité énergétique» (HQD-2, Document 1) sont mitigés en ce qui concerne le marché CI.</p> <p>Le processus décisionnel municipal implique des délais et un décalage entre l'étape de la conception, de l'autorisation et de la réalisation.</p>	<p><b>Recommandation :</b></p> <p>Le processus décisionnel municipal implique des délais et un décalage entre l'étape de la conception, de l'autorisation et de la réalisation.</p>
<p>1.2 Sensibiliser les élus aux avantages d'inclure l'efficacité énergétique dans les divers plans d'interventions de la municipalité.</p>	<p>principales associations du milieu municipal dont la FQM et l'UMQ. De plus, la publicité générique Mieux consommer permet également de</p>		<p>Le plan de communication ainsi que l'allocation des budgets et la prévision déboursés devraient pouvoir tenir compte de cette réalité municipale.</p>
<p>1.3 Sensibiliser les gestionnaires des municipalités à l'importance d'arrimer les projets d'EE avec des projets ayant une valeur tangible pour les citoyens et qui améliorent leur qualité de vie.</p>	<p>sensibiliser les citoyens à l'efficacité énergétique.</p>		
<p>1.4 Offrir le support d'une expertise externe subventionnée pour faire une évaluation préliminaire du potentiel d'économies d'énergie réalisable à l'intérieur de la municipalité.</p>	<p>Le distributeur versera, dans le cadre de son programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments, une aide additionnelle couvrant, selon les modalités à être déterminées. Une partie du montant des honoraires des partenaires professionnels pour la préparation de la proposition de projet et l'étude de faisabilité (voir section 4.2.1 HQD-1, Doc.1, p.53)</p>	<p>- Pour les bâtiments visés, l'utilisation des outils d'HQ est complexe (programme d'évaluation des performances) et nécessite l'embauche de spécialistes «partenaires».</p> <p>- Le Distributeur prévoit une majoration intéressante de l'aide financière.</p> <p>- Dans une très grosse proportion, les bâtiments municipaux ont des consommations inférieures à 100 000 kWh.</p>	<p><b>Recommandation :</b></p> <p>Pour les municipalités possédant de petits bâtiments ayant une consommation annuelle inférieure à 90 000 kWh, il pourrait être souhaitable que les municipalités puissent être autonomes et effectuer les travaux d'évaluation elles-mêmes.</p> <p>Une aide financière pour développer une expertise interne pourrait être prévue pour compenser l'investissement en temps et en formation de un ou des employés municipaux qui seront en charge des projets en efficacité énergétique.</p> <p>Cette aide financière permettra à la municipalité de développer une expertise interne en efficacité énergétique.</p> <p>L'aide pourrait prévoir un remboursement forfaitaire par questionnaire complété.</p>

Régie de l'énergie  
 DOSSIER: R-3552-2004  
 DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
 Date: 17 MARS 2005  
 Pièces n°: UMQ - 3,

## Tableau

Énoncé de la recommandation	Réponses HQD	Commentaires de l'UMQ	Recommandation
	<p><i>Pour les municipalités possédant de petits bâtiments ayant une consommation annuelle inférieure à 90 000 kWh, le site Internet d'Hydro Québec leur offre la possibilité de réaliser une analyse de leur consommation énergétique à partir du progiciel Diagnostic Mieux consommer – petites entreprises de service et de recevoir un rapport personnalisé leur permettant, entre autres, de planifier une série de mesures d'économies d'énergie à mettre en œuvre.</i></p>	<p>Un très grand nombre de municipalité n'ont pas une ou des ressources dédiées à la gestion de l'énergie et de l'efficacité énergétique. Ces besoins sont clairement identifiés dans le Rapport du comité consultatif – volet municipal (HQD-3, Document 4).</p> <p>La majorité des bâtiments (institutionnels) municipaux se retrouverait dans cette catégorie de bâtiment.</p> <p>Les outils proposés par HQD sont intéressants mais pour plusieurs municipalités, leurs utilisations pourraient impliquer un investissement important en temps en tenant compte des éléments suivant :</p> <p>1° Nombre de bâtiments 2° Recherche des informations et des données 3° Saisie des données</p>	
<p><b>2. Étape : Conception de projet en efficacité énergétique</b></p>			
<p>2.1 Offrir une expertise technique et financière en efficacité énergétique aux municipalités afin de :</p> <p>i. Préparer un dossier pour demander l'approbation du conseil municipal (choix d'équipements plus performants et analyse de la rentabilité du projet);</p>	<p><i>Le site Internet d'Hydro-Québec – page client d'affaires met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, dont plusieurs documents techniques et de références des fournisseurs ainsi que le document « 27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif. Ce document offre entre autres des conseils pour présenter et faire autoriser un projet d'efficacité énergétique dans le secteur municipal.</i></p>	<p>- Le document <i>Mieux consommer</i>, tous ensemble est une méthodologie. Il permet d'encadrer le processus mais ne procure pas toutes les informations techniques nécessaires.</p>	<p>Il sera important de faire un suivi sur la participation des municipalités et sur les résultats obtenus.</p> <p>L'UMQ suggère à HQD que des indicateurs ou des données spécifiques sur le suivi énergétique et budgétaire puissent être fournis sur les programmes et les volets touchant le marché municipal.</p>

## Tableau

Énoncé de la recommandation	Réponses HQD	Commentaires de l'UMQ	Recommandation
ii. Préciser les termes de références des appels d'offres (critères de choix des firmes, demande d'analyse comparative de la performance des équipements et description de la performance attendue des équipements).	Le distributeur versera, dans le cadre de son programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments, une aide additionnelle couvrant, selon les modalités à être déterminées. Une partie du montant des honoraires des partenaires professionnels pour la préparation de la proposition de projet et l'étude de faisabilité (voir section 4.2.1 HQD-1, Doc. 1).	Conditions améliorées : bon effort.  - Pour les bâtiments visés, l'utilisation des outils d'HQ est complexe (programme d'évaluation des performances) et nécessite l'embauche de spécialistes «partenaires».	
2.2 Sensibiliser les élus et les gestionnaires à inclure, dès le début du processus de planification budgétaire, les budgets afférents aux études préliminaires des projets d'efficacité énergétique.	Prévu dans les activités de communication du Distributeur pour 2005 (voir section 4.5.2 HQD-1, Doc. 1).	Il sera important de faire un suivi. (Les dépenses prévues ont été effectuées en 2004)	
2.3 Proposer un contenu type pour standardiser la présentation des études de faisabilité afin de s'assurer que l'étude contienne les données requises pour l'implantation de mesures en efficacité énergétique.	Le document «27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique» offert sur le site d'Hydro-Québec contient le gabarit présentant le contenu type d'une étude de faisabilité élaborée par l'AEÉ.	Il s'agit d'un outil qui devrait être utile pour répondre aux besoins.	
2.4 Fournir des documents types tels que devis, études, cahier de charge, appels de proposition, etc.	Le site Internet d'Hydro-Québec – page client d'affaires met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, dont plusieurs documents techniques et de référence ainsi que le document « 27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif.	Pour répondre aux besoins de l'étape sur la conception, les outils proposés pourraient avoir une utilité limitée.  - Le document <i>Mieux consommer</i> , tous ensemble est une méthodologie. Il permet d'encadrer le processus mais ne procure pas toutes les informations techniques nécessaires.	
2.5 Évaluer la possibilité d'ajouter des vocations municipales au programme Diagnostic mieux Consommer – Petites entreprises de service (clientèle du tarif G sans puissance facturable).	Le Distributeur accroîtra ses activités de communication et de mise en marché du progiciel actuel en 2005 avant de procéder à de nouveaux investissements en développement.	Problème soulevé au point 2.1 ii. Un nombre important de bâtiments municipaux sont exclus dans le choix de la stratégie.	
2.6 Faire la promotion de mesures simples en efficacité énergétique par l'entremise d'un programme d'Hydro-Québec s'adressant aux petites municipalités.	Le plan de communication du Distributeur pour 2005 prévoit des activités spécifiques au secteur municipal pour s'assurer que la clientèle connaisse bien les moyens qui lui sont offerts pour économiser l'énergie (voir section 4.5.2 de HQD-1, doc.1).	Il sera important de faire un suivi sur la participation des municipalités et sur les résultats obtenus.  Optimisation des feux de signalisation aucune aide accordée malgré les activités déployées (HQD-2, doc.1, annexe 1 page 5.	

Tableau

Énoncé de la recommandation	Réponses HQD	Commentaires de l'UMQ	Recommandation
<p>2.7 Mettre en place chez Hydro-Québec un processus simple de demande d'aide financière pour l'implantation de mesures d'économies d'énergie adaptées à des bâtiments ou procédés industriels de petite consommation d'énergie électrique en utilisant une approche prescriptive ou par produits.</p>	<p>Le nouveau programme Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires sera basé sur une approche prescriptive et offrira une aide financière pour l'installation d'équipements écoénergétiques spécifiques au secteur municipal (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</p>	<p>Approche intéressante.</p> <p>Il sera important de faire un suivi sur la participation des municipalités et sur les résultats obtenus.</p>	
<p>2.8 Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments :</p> <p>Admissibilité des demandes d'aide financière regroupant plusieurs bâtiments d'une même municipalité.</p>	<p>Le nouveau programme Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires permettra de recevoir une aide financière sans avoir à satisfaire aux critères minimums du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</p>	<p>Approche intéressante. Il sera important de faire un suivi sur la participation des municipalités et sur les résultats obtenus.</p>	
<p>2.9 Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme Appui aux initiatives – Systèmes industriels :</p> <p>Cumul des économies d'énergie des mesures d'efficacité énergétique mises en place dans différentes composantes d'un réseau municipal en vue de l'atteinte de l'objectif de 25 000 kWh d'efficacité énergétique.</p>	<p>Le Distributeur assouplit les règles du programme afin de favoriser les projets d'efficacité énergétique dans les procédés municipaux. Ainsi, pour les fins du programme, les installations en eau potable et de traitement des eaux usées d'une même municipalité constituent un établissement (voir section 4.3.1 de HQD-1, Document 1 du présent dossier, p.63).</p>	<p>Approche intéressante.</p> <p>Mieux adapter aux attentes et aux besoins des municipalités.</p>	
<p><b>3. Étape : Financement</b></p>			
<p>3.1 Promouvoir la création à l'intérieur d'une municipalité d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique qui serait renouvelé à même les économies d'énergies annuelles pour permettre le financement des projets en EE.</p>	<p>Le Distributeur est disposé à apporter son expertise si elle est requise par les associations municipales.</p>	<p>HQ devrait pouvoir donner plus d'explication sur sa contribution possible. Expertise technique, financière ?</p>	<p><b>Recommandation :</b></p> <p>HQ devrait présenter une proposition de services (expertise technique et financière) pour développer ce genre de fonds.</p>
<p><b>4. Étape : Présentation et autorisation du projet</b></p>			

Tableau

Énoncé de la recommandation	Réponses HQD	Commentaires de l'UMQ	Recommandation
<p>4.1 Offrir du support technique et une méthodologie pour aider à présenter un projet en efficacité énergétique.</p>	<p>Le site Internet d'Hydro-Québec – page clients d'affaires, met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, entre autres, plusieurs documents techniques et le document « 27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif. Ce document offre entre autres des conseils pour présenter et faire autoriser un projet d'efficacité énergétique dans le secteur municipal.</p> <p>La force de vente du Distributeur travaille de concert avec ses équipes d'experts pour informer et conseiller sa clientèle, entre autres en gestion énergétique des bâtiments et optimisation des procédés industriels municipaux.</p>	<p>- Le document <i>Mieux consommer</i>, tous ensemble est une méthodologie. Il permet d'encadrer le processus mais ne procure pas toutes les informations techniques nécessaires.</p>	
<p><b>5. Étape : Réalisation</b></p>			
<p>5.1 Offrir une aide technique externe pour conseiller les municipalités lors de l'implantation des mesures d'économies d'énergie.</p>	<p>La force de vente du Distributeur travaille de concert avec ses équipes d'experts pour informer et conseiller sa clientèle, entre autres en gestion énergétique des bâtiments et en optimisation des procédés industriels municipaux.</p>		